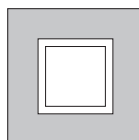


# Décisions et documents du Conseil constitutionnel



## Liste des décisions du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2007<sup>1</sup>

### [1] Loi ordinaire

JEUDI 9 AOÛT 2007

2007-554 DC. Loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs. Publiée au *JO* du 11 août 2007, p. 15478. Auteurs de la saisine : 186 députés et 71 sénateurs, le 31 juillet 2007 (conformité).

JEUDI 16 AOÛT 2007

2007-555 DC. Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat. Publiée au *JO* du 22 août 2007, p. 13959. Auteurs de la saisine : 186 députés, le 2 août 2007 (non conformité partielle).

JEUDI 16 AOÛT 2007

2007-556 DC. Loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs. Publiée au *JO* du 22 août 2007, p. 13971. Auteurs de la saisine : 185 députés, le 6 août 2007 et 69 sénateurs, le 7 août 2007 (conformité).

### [7] Déclassement

JEUDI 24 MAI 2007

2007-209 L. Nature juridique de dispositions du code rural et de la loi n° 91-1407 du 31 décembre 1991. Publiée

1. Les nombres entre crochets se réfèrent aux catégories figurant dans le tableau en fin d'article.

au *JO* du 26 mai 2007, p. 9885. Auteurs de la saisine : Premier ministre, le 14 mai 2007 (réglementaire).

### [7-1] Compétences outre-mer

JEUDI 5 MAI 2007

2007-1 LOM. Compétences fiscales en Polynésie française. Publiée au *JO* du 4 mai 2007, p. 7906. Auteur de la saisine : le président de la Polynésie française, le 2 avril 2007 (compétence de l'État).

### [8] Élection présidentielle

JEUDI 5 AVRIL 2007

Décision du 5 avril 2007 portant sur une requête présentée par Monsieur Gérard SCHIVARDI. Publiée au *JO* du 7 avril 2007, p. 6559 (rejet).

JEUDI 19 AVRIL 2007

Décision du 19 avril 2007 portant sur une requête présentée par Monsieur Jean-Claude GALLAND. Publiée au *JO* du 22 avril 2007, p. 7153 (rejet).

MERCREDI 25 AVRIL 2007

Déclaration du 25 avril 2007 relative aux résultats du premier tour de scrutin de l'élection du président de la République. Publiée au *JO* du 26 avril 2007, p. 7435.

JEUDI 26 AVRIL 2007

Décision du 26 avril 2007 relative à la liste des candidats habilités à se présenter au second tour de l'élection du président de la République. Publiée au *JO* du 27 avril 2007, p. 7489.

JEUDI 10 MAI 2007

Décision du 10 mai 2007 portant proclamation des résultats de l'élection du président de la République. Publiée au *JO* du 11 mai 2007, p. 8452.

## [9] Élections à l'Assemblée nationale

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3410 A.N., SARTHE (5<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11320 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3411 A.N., ALPES-MARITIMES (7<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11320 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3412 A.N., GUADELOUPE (2<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11320 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3413 A.N., (ensemble des circonscriptions). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11321 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3414 A.N., SEINE-MARITIME (3<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11321 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3415/3416/3417/3421 A.N., HAUTS-DE-SEINE (9<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11321 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3418/3450 A.N., HAUTS-DE-SEINE (8<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11322 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3420 A.N., HAUTS-DE-SEINE (4<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11322 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3422 A.N., HAUTE-SAVOIE (5<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11323 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3423 et autres, A.N., (découpage électoral) (décision collective). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11323 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3424 A.N., BAS-RHIN (9<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11328 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3434 A.N., CALVADOS (4<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11328 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3527 A.N., EURE-ET-LOIR (4<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11328 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3531 A.N., BAS-RHIN (3<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11329 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3537 A.N., BOUCHES-DU-RHÔNE (2<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11329 (rejet).

JEUDI 28 JUIN 2007

2007-3605 A.N., HAUT-RHIN (4<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 3 juillet 2007, p. 11329 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3448 A.N., ALPES-MARITIMES (6<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12237 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3451/3452/3535/3536 A.N., BOUCHES-DU-RHÔNE et autres. Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12229 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3606 A.N., VAL-DE-MARNE (5<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12230 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3607 A.N., CHARENTE-MARITIME (3<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12231 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3614 A.N., OISE (1<sup>re</sup> circ.). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12231 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3615 A.N., MAYOTTE. Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12231 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3641 A.N., EURE-ET-LOIR (3<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12232 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3667 A.N., HAUTE-GARONNE (1<sup>re</sup> circ.). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12232 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3668 A.N., INDRE (2<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12232 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3683 A.N., PARIS (15<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12233 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3693 A.N., HAUTS-DE-SEINE (4<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12233 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3705 A.N., BOUCHES-DU-RHÔNE (6<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12233 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3722 A.N., BOUCHES-DU-RHÔNE (2<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12234 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3743 A.N., VOSGES (2<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12234 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-3752 A.N., NORD (10<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12235 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-5818/5948 A.N., EURE-ET-LOIR (3<sup>e</sup> circ.).  
Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12255 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-5819 et autres, A.N., (découpage électoral)  
(décision collective). Publiée au *JO* du 19 juillet 2007,  
p. 12240 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-5974 A.N., (ensemble des circonscriptions).  
Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12255 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-5977 A.N., MOSELLE (3<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO*  
du 19 juillet 2007, p. 12256 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-5988 A.N., MOSELLE (9<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO*  
du 19 juillet 2007, p. 12256 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-5994 A.N., BOUCHES-DU-RHÔNE (7<sup>e</sup> circ.).  
Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12256 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-5995 A.N., ESSONNE (4<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO*  
du 19 juillet 2007, p. 12257 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-5996 A.N., INDRE (1<sup>re</sup> circ.). Publiée au *JO*  
du 19 juillet 2007, p. 12258 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-5997 A.N., INDRE (2<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du  
19 juillet 2007, p. 12258 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-5998 A.N., INDRE (3<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du  
19 juillet 2007, p. 12258 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-5999 A.N., MEURTHE-ET-MOSELLE (1<sup>re</sup> circ.).  
Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12259 (rejet).

JEUDI 12 JUILLET 2007

2007-4000 A.N., TARN-ET-GARONNE (1<sup>re</sup> circ.).  
Publiée au *JO* du 19 juillet 2007, p. 12259 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5449 A.N., SEINE-SAINT-DENIS (10<sup>e</sup> circ.).  
Publiée au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12948 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5529 A.N., MEURTHE-ET-MOSELLE (6<sup>e</sup> circ.).  
Publiée au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12948 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5671 A.N., PARIS (8<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du  
1<sup>er</sup> août 2007, p. 12949 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5675 A.N., DEUX-SÈVRES (2<sup>e</sup> circ.). Publiée  
au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12949 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5741 A.N., BOUCHES-DU-RHÔNE (5<sup>e</sup> circ.).  
Publiée au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12949 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5745 A.N., GUYANE (2<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO*  
du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12950 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5748 A.N., PUY-DE-DÔME (1<sup>re</sup> circ.). Publiée  
au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12950 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5767 A.N., LANDES (1<sup>re</sup> circ.). Publiée au *JO*  
du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12951 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5809 A.N., NORD (20<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO*  
du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12951 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5814 A.N., PARIS (15<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du  
1<sup>er</sup> août 2007, p. 12951 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5879 A.N., NORD (9<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du  
1<sup>er</sup> août 2007, p. 12952 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5880 A.N., EURE (1<sup>re</sup> circ.). Publiée au *JO* du  
1<sup>er</sup> août 2007, p. 12952 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5881 A.N., CÔTE-D'OR (4<sup>e</sup> circ.). Publiée au  
*JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12952 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5882 A.N., CORRÈZE (3<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO*  
du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12953 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5885 A.N., EURE (5<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du  
1<sup>er</sup> août 2007, p. 12953 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5884 A.N., VAUCLUSE (3<sup>e</sup> circ.). Publiée au  
*JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12954 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5885 A.N., HÉRAULT (4<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO*  
du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12954 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5894 A.N., SEINE-SAINT-DENIS (5<sup>e</sup> circ.).  
Publiée au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12954 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5895 A.N., SEINE-SAINT-DENIS (12<sup>e</sup> circ.).  
Publiée au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12955 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5896 A.N., SEINE-SAINT-DENIS (8<sup>e</sup> circ.).  
Publiée au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12955 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5899 A.N., PYRÉNÉES-ORIENTALES (2<sup>e</sup> circ.).  
Publiée au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12956 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5906 A.N., ILLE-ET-VILAINE (6<sup>e</sup> circ.). Publiée  
au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12956 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5908 A.N., PAS-DE-CALAIS (9<sup>e</sup> circ.). Publiée  
au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12956 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-5909 A.N., GUADELOUPE (4<sup>e</sup> circ.). Publiée  
au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12957 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-3910 A.N., VAL-DE-MARNE (12<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12957 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-3911 A.N., HAUTE-CORSE (2<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12957 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-3949 A.N., DOUBS (1<sup>er</sup> circ.). Publiée au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12958 (rejet).

JEUDI 26 JUILLET 2007

2007-3969 A.N., PUY-DE-DÔME (6<sup>e</sup> circ.). Publiée au *JO* du 1<sup>er</sup> août 2007, p. 12958 (rejet).

## [12] Divers élections

JEUDI 5 MAI 2007

Décision du 3 mai 2007 portant sur une requête présentée par Monsieur Pascal JAN. Publiée au *JO* du 4 mai 2007, p. 7907 (rejet).

JEUDI 7 JUIN 2007

Observations du Conseil constitutionnel sur l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2007. Publiées au *JO* du 12 juin 2007, p. 10247.

## [19] Nominations de rapporteurs adjoints et de délégués auprès du Conseil constitutionnel

JEUDI 12 JUILLET 2007

Décision du 12 juillet 2007 portant nomination de deux rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel. Publiée au *JO* du 17 juillet 2007, p. 12052.

## [20] Décisions intéressant le fonctionnement du Conseil constitutionnel

MERCREDI 13 JUIN 2007

Décret du 13 juin 2007 portant nomination du secrétaire général du Conseil constitutionnel (Marc GUILLAUME). Publié au *JO* du 14 juin 2007, p. 10343.

VENDREDI 15 JUIN 2007

Décision du 15 juin 2007 portant délégation de signature. Publiée au *JO* du 20 juin 2007, p. 10629.

## Tableau récapitulatif de l'ensemble des décisions publiées du Conseil constitutionnel par catégories

Type de décisions	Total	1	2	3	4	5	6	7	7-1	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Nombre de décisions depuis l'origine	3 619	368	106	11	67	2	554	209	1	115	2 301	120	29	34	2 599	19	21	11	1	75	107	23	1
Nombre de décisions du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre 2007	86	3					3	1	1	5	71			2	78						1	2	

## [1] Loi ordinaire

L'article 61, alinéa 2, de la Constitution dispose que « les lois peuvent être déférées au Conseil constitutionnel, avant leur promulgation, par le président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat ou soixante députés ou soixante sénateurs. »

## [2] Loi organique

Des articles 46, alinéa 5, et 61, alinéa premier de la Constitution, il résulte que les lois organiques ne

peuvent être promulguées qu'après avoir été examinées par le Conseil constitutionnel. Selon l'article 17 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, le Premier ministre doit saisir le Conseil constitutionnel à cette fin.

## [3] Traité

L'article 54 de la Constitution dispose que « si le Conseil constitutionnel, saisi par le président de la République, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat ou soixante

députés ou soixante sénateurs, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de ratifier ou d'approuver l'engagement international en cause ne peut intervenir qu'après révision de la Constitution ».

#### [4] Règlements des assemblées (Assemblée nationale, Sénat, Congrès)

L'article 61, alinéa premier de la Constitution, dispose que le règlement de l'Assemblée nationale et le règlement du Sénat, avant leur mise en application, doivent être soumis au Conseil constitutionnel, qui se prononce sur leur conformité à la Constitution. Le Conseil statue sur saisine du président de l'assemblée concernée.

#### [5] Loi du pays

À la suite de la révision constitutionnelle du 20 juillet 1998 réintroduisant dans la Constitution un titre XIII portant dispositions transitoires relatives à la Nouvelle Calédonie, le Parlement a adopté une loi organique le 19 mars 1999 qui prévoit en son article 104 que les « lois du pays » peuvent être déférées au Conseil constitutionnel avant leur promulgation. Ces décisions sont répertoriées sous les lettres « LP » (Loi du Pays).

#### [6] Sous-total contrôle des normes

Ensemble des décisions rendues par le Conseil constitutionnel sur le fondement des articles 54, 61 et 76 de la Constitution, soit les colonnes 1 à 5 du tableau. Ces décisions sont répertoriées avec les lettres « DC » (Décision de Constitutionnalité) ou « LP » (Loi du Pays) à la suite de leur numéro, lui-même composé de l'année de saisine et de son numéro d'ordre.

#### [7] Déclassement

L'article 37, alinéa 2 de la Constitution, dispose que les textes de forme législative intervenus après l'entrée en vigueur de la Constitution ne peuvent être modifiés par décret que si le Conseil constitutionnel, sur saisine du Premier ministre, a déclaré qu'ils ont un caractère réglementaire. Ces décisions sont répertoriées avec la lettre « L » (Loi).

#### [7-1] Compétences outre-mer

Sur le fondement du neuvième alinéa de l'article 74 de la Constitution, applicable aux collectivités d'outre-mer dotées de l'autonomie, le Conseil constitutionnel est compétent pour constater qu'une loi est intervenue dans le domaine de compétence de la Polynésie française, de Saint-Barthélemy ou de Saint-Martin et pour permettre ainsi à ces dernières de la modifier ou de l'abroger. Il peut être saisi par le président de l'exécutif ou de l'assemblée, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale ou le président du

Sénat. Il statue dans un délai de trois mois (article 12 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 et articles L.O. 6213-5 et L.O. 6313-5 du code général des collectivités territoriales).

#### [8] Élection présidentielle

En vertu de l'article 58 de la Constitution : « Le Conseil constitutionnel veille à la régularité de l'élection du président de la République. Il examine les réclamations et proclame les résultats du scrutin. » De plus, en application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du président de la République au suffrage universel, le Conseil constitutionnel est amené à se prononcer dans les cas suivants :

- déclaration d'empêchement et de vacance
- établissement des listes de candidats (premier et deuxième tours)
- contentieux de la contestation de ces listes
- contentieux relatif aux opérations électorales du premier et du second tours
- déclaration des résultats du premier tour
- proclamation des résultats du scrutin
- contrôle du financement des opérations électorales

#### [9] Élections à l'Assemblée nationale

#### [10] Élections au Sénat

L'article 59 de la Constitution dispose que « Le Conseil constitutionnel statue, en cas de contestation, sur la régularité de l'élection des députés et des sénateurs », selon des modalités précisées par le chapitre VI de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel et par le règlement intérieur de procédure applicable à la matière.

Depuis les lois sur le financement de la vie politique, le Conseil a été amené à rendre de nombreuses décisions relatives à des irrégularités du compte de campagne du candidat (ainsi près de 700 décisions pour les seules élections de mars 1995).

Ces décisions sont répertoriées sous la forme d'un numéro comprenant la date du dépôt de la requête suivie du numéro d'ordre de cette requête.

#### [11] Référendum

L'article 60 de la Constitution dispose que « Le Conseil constitutionnel veille à la régularité des opérations de référendum et en proclame les résultats ».

#### [12] Divers élections

Décisions relatives au contentieux des élections mais ne constituant pas une requête en annulation d'une élection et observations du Conseil constitutionnel. Les observations électorales sont publiées au Recueil des décisions du Conseil constitutionnel.

#### [13] Sous-total élections

Ensemble des décisions rendues par le Conseil constitutionnel sur le fondement des articles 58, 59 et 60

de la Constitution, soit les colonnes 8 à 12 du tableau, comprenant également les observations du Conseil sur les consultations électorales et les décisions prises en réponse à des requêtes ne concluant pas à l'annulation de l'élection d'un candidat.

#### [14] Déchéance

Le Conseil constitutionnel prononce la déchéance d'un parlementaire dont l'inéligibilité se révèle postérieurement à son élection (article LO 156 du code électoral). Ces décisions sont répertoriées avec la lettre « D » (Déchéance).

#### [15] Incompatibilité

Le Conseil constitutionnel statue sur les incompatibilités parlementaires et prononce, en tant que de besoin, la démission d'office de l'élu (article LO 151 du code électoral). Ces décisions sont répertoriées avec la lettre « I » (Incompatibilité).

#### [16] Fin de non-recevoir

L'article 41 de la Constitution dispose que « s'il apparaît au cours de la procédure législative qu'une proposition ou un amendement n'est pas du domaine de la loi ou est contraire à une délégation accordée en vertu de l'article 38, le Gouvernement peut opposer l'irrecevabilité.

En cas de désaccord entre le Gouvernement et le président de l'assemblée intéressée, le Conseil constitutionnel, à la demande de l'un ou de l'autre, statue dans le délai de huit jours. ». Ces décisions sont répertoriées avec les lettres « FNR » (Fin de Non Recevoir).

#### [17] Avis de l'article 16

Les dispositions des premier et troisième alinéas de l'article 16 de la Constitution prévoient que le Conseil constitutionnel est consulté par le président de la République au sujet des mesures exigées par les circonstances qui ont justifié la mise en œuvre des pouvoirs exceptionnels organisés par le dit article.

#### [18] Nominations de membres

Décisions de nomination de membres du Conseil constitutionnel (article 56-1) et de son président (article 56-3).

#### [19] Nominations de rapporteurs adjoints et de délégués auprès du Conseil constitutionnel

Décisions de nomination faites par le Conseil constitutionnel : rapporteurs adjoints (article 36 LO), délégués du conseil dans le cadre des élections présidentielles et des référendums (article 48 LO).

#### [20] Décisions intéressant le fonctionnement du Conseil constitutionnel

Délégations de signature (article 2, Décret n° 59-1295 du 13 novembre 1959), modifications des règlements (article 56 LO), décisions de nomination du secrétaire général (article 1, Décret n° 59-1295 du 13 novembre 1959).

#### [21] Autres textes et décisions

Par exemple, avis publiés.

#### [22] Avis consultatifs

En vertu des articles 58 et 60 de la Constitution, le Conseil constitutionnel est consulté par le Gouvernement sur les textes relatifs à l'organisation du scrutin pour l'élection du président de la République et les référendums. Ces avis ne sont pas publics et ne figurent donc pas dans les tableaux statistiques du Conseil.